

REPUBLIQUE FRANCAISE  
\_\_\_\_\_  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
\_\_\_\_\_  
Mairie d'AVIGNON  
\_\_\_\_\_  
DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
\_\_\_\_\_  
Séance publique du : 20 DÉCEMBRE 2025

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,  
Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE,  
M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS,  
Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL,  
M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES,  
Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL,  
M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON,  
Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER,  
Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET,  
M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Anne-Sophie RIGAULT,  
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE,  
M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI,  
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Laure MINSSEN par M. Joël PEYRE  
M. Fabrice TOCABENS par M. David FOURNIER  
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO  
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON  
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL  
Mme Françoise LICHIERE par Mme Zinèbe HADDAOUI  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND  
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Murielle MAGDELEINE  
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOUARD  
Mme Christine LAGRANGE par Mme Anne GAGNIARD

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Ghislaine PERSIA  
Mme Martine BAREL  
Mme Catherine GAY

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

# AVIGNON

## Ville d'exception

### CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2025

**36**

#### **URBANISME : Bilan des acquisitions et des cessions 2024**

**M. GONTARD**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par des communes de plus de 2 000 habitants et par des établissements publics, devra donner lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Cette obligation s'applique également aux acquisitions et cessions réalisées par l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA) et les aménageurs CITADIS et SPL Grand Avignon Aménagement (G2A) qui interviennent sur le territoire communal dans le cadre de conventions et de concessions qui les lient à la ville d'Avignon.

Le présent bilan a donc pour objet d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées soit directement par la Commune, soit par le biais des concessionnaires CITADIS et SPL G2A ou encore de l'EPF PACA.

Pour l'exercice 2024, la ville d'Avignon a procédé aux acquisitions suivantes :

- Fonciers nus non valorisables de la ZAC Joly Jean à l'euro symbolique,
- Une bande de terrain situé sur le site Bois d'Orel quartier des "Neuf Peyres" à l'euro symbolique,
- Voies et espaces libres de l'ASL clos Monloisir à titre gracieux.

La ville d'Avignon a aussi procédé à des cessions pour un montant de 2 300 000 € pour permettre les opérations suivantes :

- Hôtel des Monnaies / Niels pour un montant de 2 300 000 €,
- Echange sans soulté de terrain nu situés Avenue Eisenhower.

Pour l'exercice 2024, la société CITADIS a procédé à 3 acquisitions pour un montant total de 408 500 € :

- 2 acquisitions situés ZAC Bel Air,

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- 1 acquisition située en centre ville.

CITADIS a aussi procédé à 7 cessions pour un montant total de 7 556 282 € :

- 1 cession Ilot Saint Jean,
- 2 cessions Zac Bel Air,
- 2 cessions en centre ville,
- 1 cession dans la ZAC Joly Jean,
- 1 cession dans la ZFU-Village des métiers.

Pour l'exercice 2024, la société SPL G2A a procédé à l'acquisition de plusieurs parcelles en secteur ouest de l'Eco-quartier Bel Air pour 5 791 081 €.

Pour l'exercice 2024, l'EPF PACA n'a pas fait l'objet de mouvement pour le compte de la commune.

Les documents annexés à la présente délibération font état de toutes les opérations réalisées par la ville d'Avignon, l'EPF PACA, CITADIS et la SPL G2A en précisant pour chacune d'elles la date de la délibération et des actes émis en 2024.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2241-1.

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Développement territorial et urbain

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'arrêter le bilan des acquisitions et des cessions foncières intervenues dans le courant de l'année 2024 telles qu'elles figurent dans les tableaux détaillés ci-annexés, soit directement réalisées par la commune, soit par l'intermédiaire des aménageurs CITADIS, SPL G2A ou par l'EPF PACA ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

## **ADOpte**

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Le Maire  
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance  
Mme Marie-Anne BERTRAND



**PARVENU A LA PREFECTURE LE 22/12/2025  
ACTE PUBLIE LE 08/01/2026**

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :